

COMMUNE DE STEINBACH
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRETE

**Portant désignation des membres du jury de concours pour la
sélection des candidats à la maîtrise d'œuvre pour la construction
du nouveau foyer-accueil périscolaire et espaces polyvalents.**

N° 21/2025

Le Maire de STEINBACH,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R.21222-6 et R.2172-1 à R.2176-6,

Vu la délibération DEL06-25/015 du 25 juin 2020 du conseil municipal de Steinbach portant constitution de Commission d'Appel d'Offres et élection de ses membres,

Vu le concours pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau foyer-accueil périscolaire et espaces polyvalents,

Considérant la nécessité de constituer pour l'analyse des candidatures et des offres un jury de concours,

ARRETE

Art. 1^{er} : Outre les membres de la Commission d'Appel d'Offres désignés par la délibération du conseil municipal DEL06-25/015 du 25 juin 2020, sont désignés pour siéger au sein du jury de concours en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché, les personnalités suivantes :

- Mme Laurence GOURIO, IXO Architecture
- M. Bastien SAINT-ANDRE, LANG SAINT-ANDRE

Art. 2 : Le Secrétariat de mairie est chargé de la publication du présent arrêté, de la notification aux intéressés et de la transmission à Monsieur le Sous-Préfet.



Steinbach, le 03/03/2025

Le Maire,

Marc ROGER.